



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**PRIX**

**« L'aéronautique Pourquoi Pas Moi :  
Une Aventure Industrielle »**



**2019**

1/2

**Article 1. PRELIMINAIRE**

Le CIRAS (Comité d'Initiation Régionale à l'Aéronautique et au Spatial) de l'académie de Bordeaux et l'association BAAS (Aéronautique-Spatial-Défense Nouvelle-Aquitaine), organisent un concours **« L'Aéronautique pourquoi pas moi : Une aventure industrielle »**.

**Article 2. OBJECTIF :**

Le concours **« L'Aéronautique pourquoi pas moi : Une aventure industrielle »** a pour objectif de valoriser les métiers et la culture de l'industrie aéronautique sur l'Académie de Bordeaux.

**Article 3. EQUIPES**

Chaque équipe est constituée par les élèves d'atelier de préparation au BIA référencé par le CIRAS de l'académie de Bordeaux et développé en partenariat entre un établissement scolaire de formation et un aéroclub.

**Article 4. ENCADREMENT**

Chaque équipe est encadrée par au moins un formateur titulaire du CAEA encadrant l'atelier. Ce formateur sera l'interlocuteur du coordonnateur du prix. Si plusieurs formateurs encadrent une équipe, l'un d'eux devra être désigné comme référent.

**Article 5. Epreuves.**

L'atelier produira un support numérique (vidéo 3 minutes maxi, page internet, autre support numérique....) valorisant un (des) métier(s) de l'industrie aéronautique de Nouvelle Aquitaine et/ou une activité représentative de l'industrie aéronautique.

La visite d'une entreprise de la filière aéronautique de Nouvelle Aquitaine sera recherchée.

#### Article 6. JURY.

Le jury est composé de représentant du CIRAS de l'académie de Bordeaux et de représentants de l'association BAAS.

#### Article 7. PRIX

Le prix est doté de 1 000 €, offert par l'association BAAS pour contribuer aux vols d'initiation des élèves de l'atelier lauréat. (Chèque établi à l'ordre de l'aéroclub partenaire de l'établissement lauréat).

#### Article 8. CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX :

Le jury étudiera :

- Visite d'une entreprise industrielle aéronautique ou le choix de l'entreprise valorisée
- Qualité de l'information développée
- Originalité de l'information
- Qualité du support proposé
- La mixité filles/garçon sur la base du bilan de l'atelier 2019
- La mixité collégiens/lycéens sur la base du bilan de l'atelier 2019
- Les résultats au BIA à la session 2019

#### Article 9. INSCRIPTIONS

Les ateliers feront une préinscription au plus tard **le 31 janvier 2019** auprès du délégué académique du CIRAS, Monsieur Jean-Pierre Méau, à l'adresse suivante : [jean-pierre.meau@ac-bordeaux.fr](mailto:jean-pierre.meau@ac-bordeaux.fr)

La remise des productions se fera avant **le 7 juin 2019**, délai de rigueur par l'envoi à l'adresse suivante du lien d'accès à la production numérique : [jean-pierre.meau@ac-bordeaux.fr](mailto:jean-pierre.meau@ac-bordeaux.fr)

#### Article 10. REMISES DU PRIX :

Le Prix sera remis dans une entreprise de BAAS ou un lieu représentatif de l'industrie aéronautique en présence des élèves de l'atelier, de leurs formateurs et des représentants de l'établissement scolaire et de l'aéroclub courant octobre 2019.

#### Article 10. CONDITIONS MATERIELLES

Le déplacement des élèves pour la remise des prix ne sera pas pris en charge. Les élèves mineurs présenteront une AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE pour la remise du Prix.